

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 22 septembre 2022, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 2, rue de l'Avenir à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit à partir du lundi 26 septembre 2022 de 07.00 heures jusqu'au lundi 31 octobre 17.00 heures, dans la rue Jean Schaack, sur 3 emplacements, sur le tronçon longeant entre la maison 2 rue de l'Avenir et et le site « Réimervilla » situé dans la rue Jean Schaack, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Walferdange, le 22 septembre 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber